



COMMUNE DE VALHUON
Département du Pas-De-Calais
Mairie, Place de la Mairie
62550 VALHUON
Tél : 03.21.03.31.13
commune-valhuon@orange.fr

1 EXEMPLAIRE
A conserver
1 EXEMPLAIRE
A retourner à la mairie

CONTRAT DE LOCATION

☐

salle du RIETZ

☐

salle DECOBERT

Entre les soussignés :

PRÊTEUR	OCCUPANT
Commune de VALHUON , Place de la Mairie 62550 Valhuon Représentée par Maryse Leroy , Maire Tél responsable salle pour les clés : 06.49.95.20.15	M/Mme/ Raison sociale : Adresse : Tél : mail :

Dates de la location :

LE WEEK-END DES :

Nature de l'évènement de la location :

Préciser :

Nombre de personnes :

Tarifs :

Caution salle du Rietz	500 €
Caution salle Décobert	200 €
Location salle du Rietz	300 € pour les extérieurs, 200 € pour les valhuonnais
Location salle Décobert La salle Décobert n'est pas équipée pour des repas chauds	175 € pour les extérieurs, 125 € pour les Valhuonnais
Facturation du nettoyage après état des lieux final mentionnant un nettoyage insuffisant	Salle du Rietz : 90 € Salle Décobert : 50 €
Electricité	Selon consommation
Forfait gaz	Selon tarifs en vigueur
Casse	Selon tarifs en vigueur

Modalités de règlement

Arrhes	100 € au dépôt du contrat signé / 0 € pour les valhuonnais (à régler directement à la trésorerie dès réception du titre de perception)
Solde	Facture établie après la location (à régler directement à la trésorerie dès réception du titre de perception)

La location ne sera effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le règlement intérieur dont l'occupant reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Le règlement intérieur de la salle, annexé au contrat de location, aura valeur contractuelle.

Fait à VALHUON, en deux exemplaires, le

Pour le Prêteur,
Maryse Leroy, Maire

Pour l'Occupant, M/Mme
Signature et mention « lu et approuvé »